



REPARATION DES OUVRAGES BOIS APRES SINISTRES DEGATS DES EAUX, INCENDIE

Dans leur vie en œuvre, les ouvrages de construction en bois peuvent être affectés par des incendies ou des dégâts des eaux (infiltrations d'eau de pluie, ruptures de réseaux, condensations anormales, etc.).

Selon la nature du sinistre et les caractéristiques des ouvrages, les conséquences sur leur intégrité et leurs performances peuvent être plus ou moins importantes. Leur réhabilitation doit s'inscrire dans une démarche méthodologique afin de garantir une intervention juste et proportionnée.

Afin d'accompagner les différents acteurs d'une opération de réhabilitation, ce guide expose les principales étapes, depuis les premières mesures conservatoires jusqu'à la mise en œuvre des solutions de réparation adaptées, en mettant en évidence les aspects déterminants propres aux principales typologies d'ouvrages.

Il présente les principaux mécanismes d'altération des ouvrages bois liés à l'eau et au feu, ainsi que les méthodes permettant d'évaluer l'étendue des dommages et l'état résiduel des éléments structuraux. Il précise les modalités d'assèchement des ouvrages et de restauration de la durabilité biologique. Il décrit enfin les principales techniques de réparation et de renforcement applicables aux ouvrages bois sinistrés.

Destiné aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises, experts et assureurs, ce guide constitue un référentiel pratique visant à faciliter la prise de décision et à promouvoir des solutions techniques efficaces, durables et adaptées aux spécificités des ouvrages bois endommagés.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisé par :

Financé par :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr